

Programme de formation La maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

Durée: 14h

Modalité de la formation : Présentiel

Public: Toute personne du secteur sanitaire et social amenée à intervenir auprès de personnes malade de la maladie d'Alzheimer

Objectifs:

- Connaître la définition de la Mie d'Alzheimer et Mies apparentées
- Savoir identifier les symptômes des troubles cognitifs- les 4 A Les particularités
- Savoir identifier les situations génératrices d'agressivité
- Connaître les symptômes comportementaux
- Connaître les spécificités de l'entrée en relation avec une personne atteinte de troubles cognitifs
- Comprendre l'importance de la communication verbale et non verbale
- Apprendre à proposer des solutions adaptées
- Créer un environnement favorable et sécurisé lors de la toilette d'une personne atteinte de troubles cognitifs
- Connaître les conditions d'un aménagement sécurisé au domicile d'une personne atteinte de troubles cognitifs

Pré-requis: Etre dans un poste d'intervenant du secteur sanitaire et social

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

Apport d'informations théorique et applications pratiques avec jeux de rôles et simulation

Echanges actifs

Support de formation

<u>Modalités d'évaluation des connaissances ou d'appréciation des résultats de l'action de formation</u> : QCM complété par un auto-evaluation des acquis en fin de formation.

<u>Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants</u>: Questionnaire d'appréciation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation.

<u>Modalité de suivi de l'action de formation</u>: Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Contenu détaillé de la formation :

INTRODUCTION

HM FORMATION

- > Rôles et missions de l'auxiliaire de vie à domicile.
- > Connaissances des pathologies

Objectifs:

Connaître la définition de la Mie d'Alzheimer et Mies apparentées Savoir identifier les symptômes des troubles cognitifs- les 4 A Les particularités

- La Maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées entrainant des troubles cognitifs
 - Chiffres
 - Définitions
 - Les facteurs de risque
 - Diagnostic
- Les symptômes : les « 4 A » Amnésies, Aphasies, Apraxies, Agnosies
- · Le corps du malade atteint de troubles cognitifs
- > Pathologies et troubles du comportement

Objectifs:

Savoir identifier les situations génératrices d'agressivité Connaître les symptômes comportementaux

- Les symptômes comportementaux :
 - o Les troubles affectifs et émotionnels
 - Les troubles du comportement
- L'entrée en relation

Objectifs:

Connaître les spécificités de l'entrée en relation avec une personne atteinte de troubles cognitifs Comprendre l'importance de la communication verbale et non verbale Apprendre à proposer des solutions adaptées

SAVOIR ETRE ET SAVOIR FAIRE

La toilette et l'environnement

Objectifs

Créer un environnement favorable et sécurisé lors de la toilette d'une personne atteinte de troubles cognitifs Connaître les conditions d'un aménagement sécurisé au domicile d'une personne atteinte de troubles cognitifs

- Au moment de la toilette
 - Dispositifs particuliers / troubles
 - o Préservation autonomie.
- L'aménagement du domicile et la prévention des chutes et des accidents domestiques

Objectifs

Créer un environnement favorable lors de la prise du repas Adapter le degré de l'aide lors du repas

- Au moment du repas
 - o Dispositifs particuliers / troubles
 - Préservation autonomie.

HM FORMATION

Les activités

Objectifs

Savoir aménager un environnement favorable à la réalisation d'une activité adaptée Être capable de repérer les types d'activités à proposer en fonction des compétences sollicitée

> La place des aidants et de partenaires

Objectifs

Savoir identifier les partenaires et les relais Savoir vers quelles structures orienter les familles Connaître les dispositifs de protection juridique Connaître les devoirs du professionnel

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)